RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Nevers, le 21 janvier 2022

Le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne – Franche-Comté

à

DREAL Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BFC
Autorité Environnementale
UD 58 – 89
Subdivision 2

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité Territoriale Santé Environnement de la Nièvre

Affaire suivie par : François COMTE
Courriel : ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr
Tél : 0386605223

Objet : Renouvellement de la carrière de MOIRY
Réf :

Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage. Le captage AEP le plus proche de la zone d'étude correspond au captage d'Oliveau situé sur la commune de Mars-sur-Allier, appartenant au SIAEP de l'Allier Nivernais et distant de 5 km environ
Le captage AEP situé en aval hydrogéologique le plus proche de la zone d'étude est le captage de Meauce situé sur la commune de Saincaize-Meauce, appartenant au SIAEP de l'Allier Nivernais et distant de 10 km de la carrière.

L'étude hydrogéologique confiée au bureau d'études CESAME confirme que l'aquifère des calcaires exploités par la carrière ne présente pas de lien hydrogéologique avec les captages AEP environnants (déjà mis en évidence par les traçages réalisés lors de l'étude hydrogéologique du précédent dossier en 1990).

Les carrières peuvent être à l'origine d'envols de poussières dont les principales sources sont liées au fonctionnement des installations de traitement, à la manipulation des matériaux et à la circulation d'engins ou de véhicules de transport sur les pistes. Il ressort de ces campagnes de mesures effectuées par jauges que l'objectif de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante est bien respecté au niveau de tous les points de contrôle.

Les mesures de bruit dans l'environnement sont réalisées tous les 3 ans par la société exploitant le site. Elles ont pour but de vérifier la conformité des niveaux sonores à la réglementation en vigueur. Les résultats sont tous conformes à la réglementation. L'étude acoustique réalisée par la société Lee Sormea en juillet 2021 démontre de la proximité immédiate de la route nationale et plus lointaine du circuit de Magny Cours couvre le bruit de la carrière. En limite de propriété, au sud, les bruits d'extraction et de chargement peuvent être légèrement perçus mais sans proximité de voisinage. Toutes les précautions devront néanmoins être prises pour éviter les nuisances sonores éventuelles, particulièrement le matin à 6h30 à l'ouverture du site.

Je n'ai pas d'objections particulières à émettre concernant ce dossier.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le directeur général de l'ARS,
Pour le directeur de la santé publique
La responsable de l'UTSE 58

Carolyne GOIN